



PERI-SCOLAIRE – Mai / Juin / Juillet 2020

Demande d'inscription à l'Accueil Péri-Scolaire - CHEVILLY

cigales et Grillons

Nom du responsable légal :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Ecole : Maternelle : Elémentaire : Nom de l'enseignant en 2019-2020 :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Ecole : Maternelle : Elémentaire : Nom de l'enseignant en 2019-2020 :

Adresse complète:

..... Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :

(Joindre OBLIGATOIREMENT le justificatif de votre Qf CAF : Le QF de référence pour l'année 2020 est celui de Janvier 2020)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2019 / 2020 une fiche de renseignements sanitaires ? oui non

Si non merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie, à l'accueil de loisirs, au bureau de Cigales et Grillons.

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

Matin de 07h15 à 09h00		Mai 2020					Soir de 16h30 à 18h30			
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
	Lundi 4	Mardi 5	Mer 6	Jeudi 7	Vend 8	Lundi 11	Mardi 12	Mer 13	Jeudi 14	Vend 15
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	FERIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lundi 18	Mardi 19	Mer 20	Jeudi 21	Vend 22	Lundi 25	Mardi 26	Mer 27	Jeudi 28	Vend 29
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		FERIE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			PONT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Matin de 07h15 à 09h00		Juin / Juillet 2020					Soir de 16h30 à 18h30			
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
	Lundi 1 ^{er}	Mardi 2	Mer 3	Jeudi 4	Vend 5	Lundi 8	Mardi 9	Mer 10	Jeudi 11	Vend 12
Matin	FERIE	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lundi 15	Mardi 16	Mer 17	Jeudi 18	Vend 19	Lundi 22	Mardi 23	Mer 24	Jeudi 25	Vend 26
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lundi 29	Mardi 30	Mer 01 ^{er}	Jeudi 02	Vend 03					
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

✂ -----

Choisissez votre mode de règlement :

- Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- Par chèque ANCV ou CESU préfinancés
- Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15



Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Chevilly.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en péri-scolaire dans le local de l'accueil de loisirs.

Accueil de Loisirs

8 rue du Stade
45520 CHEVILLY
Tél : 02.38.80.11.14

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés) de 07h15 à 09h00 et de 16h30 à 18h30. En cas de retard après 18h30 une pénalité de 10 € par enfant et par retard sera facturée.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

* En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année.

* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à la séance avec un taux d'effort

TARIF 2020	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum
Périscolaire matin	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Périscolaire soir	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Pénalité de retard après 18h30		10 € par retard et par enfant	

La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants.

Mais l'inscription reste obligatoire.

Merci de fournir votre justificatif de QF CAF

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

Mode de règlement et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par carte bancaire en fin de mois (nous contacter)

Par chèques vacances ANCV

Par TICKETS CESU

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières